

CHUZELLES



INFORMATIONS

N°2

- JUIN 1978 -

Dans ce journal vous trouverez :

Le mot du Maire

Les comptes rendus des réunions
du Conseil municipal.

Le plan d'occupation des sols (P.O.S)
avec quelques informations.

Les heures d'ouverture du Secrétariat
de Mairie

Les heures d'ouverture de la piscine
intercommunale

Un tableau des pièces d'identité
exigibles pour le passage des
frontières

Une chronique locale .

Le Mot Du Maire

La Commune de CHUZELLES a connu ces dernières années une importante expansion.

Le site, la situation géographique, le calme et la détente que chacun recherche en ce siècle de la vitesse, ont permis à cette commune rurale de mettre en valeur la construction. Les citadins recherchant la tranquillité pendant leurs moments de repos se pressent de plus en plus pour venir construire dans notre belle commune ... et les familles du pays favorisent le retour de leurs enfants. Beaucoup de citadins nouvellement installés s'intéressent au fonctionnement des sociétés pour y apporter leur aide et participer à la vie du village. Il serait souhaitable que des rencontres plus fréquentes aient lieu avec les jeunes, les adultes ... et les anciens pour parler du passé, de ce passé qui devrait intéresser les nouvelles familles.

Voici cinquante ans, il n'y avait pas de voiture automobile et très peu de gens avaient une bicyclette. On allait aux fêtes dans les villages voisins à pied. Vingt kilomètres aller et retour étaient une joie pour les jeunes. Cabriolets, calèches, chars à bancs servaient à la profession agricole et permettaient les déplacements vers la ville ou vers les foires et les marchés. Et l'on travaillait la terre avec des chevaux, des boeufs et même des vaches.

L'implantation du machinisme a amené une véritable révolution dans le travail agricole, d'où mutations professionnelles importantes. Il faut de grandes superficies de terrain pour rentabiliser la machine. L'activité était basée à 80 % sur l'agriculture il y a vingt ans. Aujourd'hui, seulement 20 % des habitants vivent de cette activité. A côté de cela, 400 personnes quittent la commune chaque jour pour aller travailler loin du village afin de subvenir aux besoins de leurs familles. J'espère que cela durera longtemps encore.

L'année dernière, j'avais fait part à mon conseil municipal de l'utilité d'une salle pour les réunions de sociétés. En accord avec ces dernières, nous avons opté pour un MILLE CLUB, solution la plus avantageuse pour la commune. J'ai de suite contacté Jeunesse et Sports et la Préfecture qui se sont fait un plaisir de m'aider pour que nous puissions en obtenir un. Et, toutes les démarches accomplies, le 24 mai dernier le MILLE CLUB nous était livré gratuitement. A la commande, nous avons demandé un complément pour le chauffage, une case complémentaire et une cloison de séparation, le tout pour une dépense de 43 480 F. Monsieur Chioso, architecte, a été choisi pour faire le plan de la dalle. Un sous-sol sera prévu et servira d'entrepôt. La construction du MILLE CLUB devrait se faire à l'automne prochain. Je compte beaucoup sur les volontaires individuels ou membres de sociétés pour le montage du bâtiment. Merci à Tous.

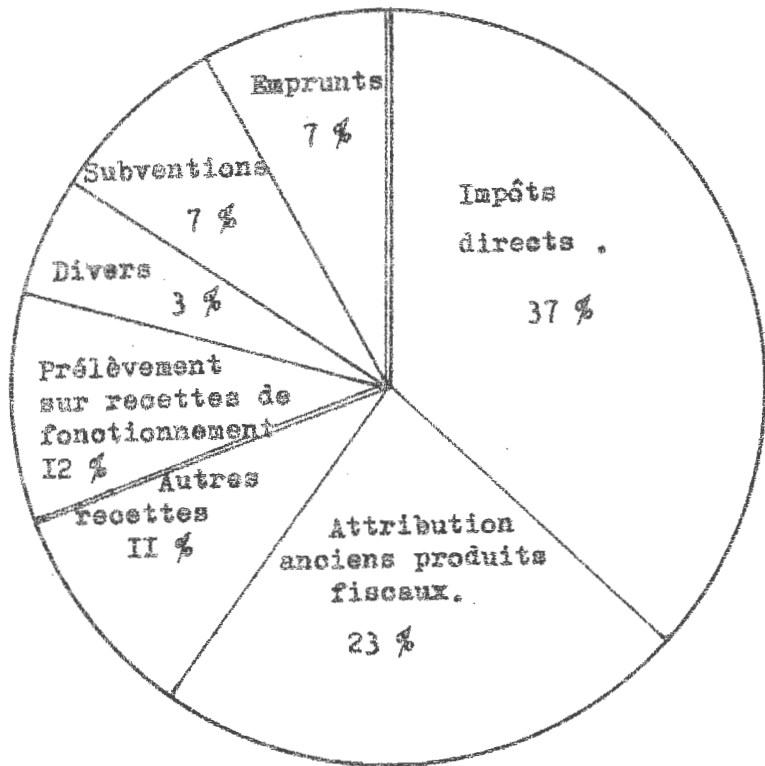
Quant au stade, les travaux nécessaires à sa réalisation commenceront cette année.

Le premier juillet à quinze heures une cérémonie aura lieu à la mairie à l'occasion du départ à la retraite de Mademoiselle Vallier, Directrice d'école, pour trente cinq années passées à Chuzelles.

Pour tous ceux qui partiront à la mer, à la montagne ... ou à l'étranger, bonnes vacances mais prudence!

BUDGET.1978

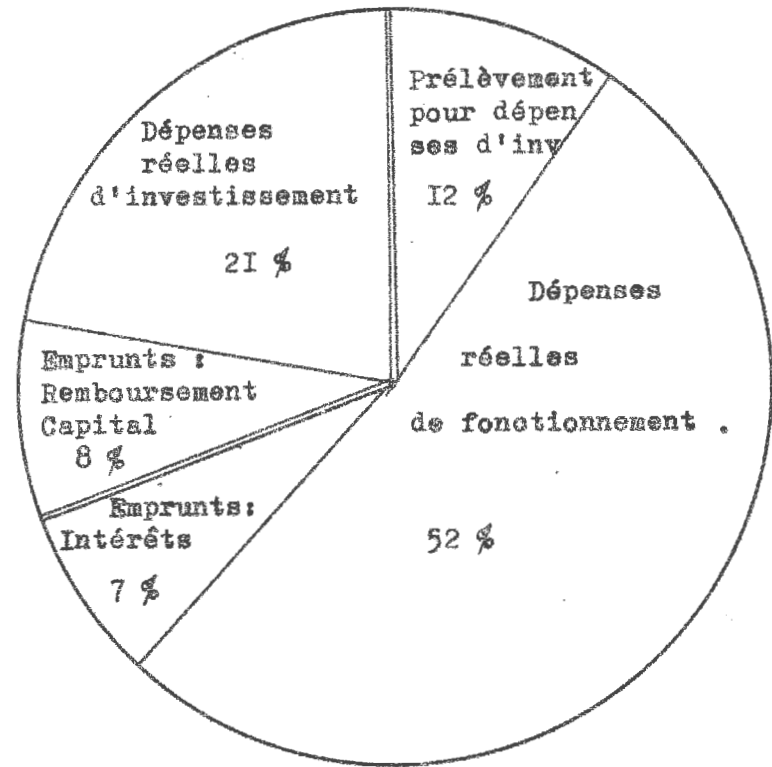
Recettes 960322 f



Budget d'investissement : 282 381 F
 Budget de fonctionnement : 677 941 F

BUDGET 1978

Dépenses : 960322 f



Budget d'investissement : 282 381 F
 Budget de fonctionnement : 677 941 F

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La mise en place du P.O.S. est terminée par arrêté préfectoral le 21 février 1978.

Après plusieurs délibérations du groupe de travail et du conseil dans l'esprit de protéger notre agriculture et de satisfaire au maximum les besoins de la commune.

Situation

La commune de Chuzelles située à 22 KM au sud de LYON, à 7 KM au nord de VIENNE, étend son territoire sur 1.303 ha le long de la RN 7 qui la limite à l'ouest, au nord de Marennes, à l'est par Villette et Serpaize.

Procédure de mise en place d'un P.O.S.

Par arrêté préfectoral est décidé la mise à l'étude du P.O.S.

Le P. O. S. élaboré par un groupe de travail d'urbanistes auquel se joignent des représentants de diverses administrations (équipements, E.D.F., Mines, Agriculture,) du Conseil Municipal et divers.

La Division du Territoire en zones.

Le Territoire couvert par le plan d'occupation des Sols est divisé en zones agricoles, urbaines, naturelles, ou non équipées.

Le plan comporte aussi les terrains classés par le P. O. S. comme espaces boisés à conserver, à protéger, ou à créer et y figurent également les emplacements réservés aux voiries et équipements publics.

Approbation du P. O. S.

Par délibération du 11 Novembre 1977, le Conseil Municipal de Chuzelles a donné un avis favorable au dossier du P. O. S. soumis à son examen avant approbation sous réserve de rectification mineure.

Conditions de l'occupation du Sol.

Accès de voirie :

Pour être constructible un terrain doit avoir accès à une voie : publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé, ou sur son voisin avec accord écrit entre les propriétaires concernés, constaté par acte authentique ou éventuellement obtenu par l'application de l'article 682 du code civil.

Z O N A G E

- UA (- Zone d'urbanisation
UB)
- NA - Zone naturelle d'urbanisation future
- NB - Zone naturelle ordinaire
- NAa - Possibilité d'urbanisation
- NC - Zone naturelle d'activité agricole
- NCa - Zone de richesse naturelle
- ND - Zone naturelle protégée
- NAb - Secteur de construction subordonnée à des conditions spéciales.

Espaces boisés classés à conserver.

UA - UB - Caractère de la Zone :

Il s'agit d'une zone mixte à caractère essentiellement résidentiel, d'habitation individuelle, isolée, jumelée et groupée.

NA - Cette zone englobe des terrains qui ne sont dotés actuellement d'aucun réseau d'eau et d'assainissement, ces terrains sont destinés dans l'avenir au développement organisé de l'urbanisation.

1 NA - Il s'agit d'une zone réservée à l'établissement artisanal.

NC - Cette zone est constituée par les parties du territoire communal affectées aux exploitations agricoles : (culture - élevage).

Elle ne sera pas équipée pour d'autres usages que pour l'agriculture et fait l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agricole des terres.

Elle comprend le secteur NDa dans lequel les constructions sont admises sous certaines conditions.

ND - Il s'agit d'une zone naturelle non équipée faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la qualité du site et du paysage.

NDa comprend un secteur NDa :

Dans le secteur NDa : des installations d'accueil liées aux loisirs : camping - caravanning, sous réserve d'une adaptation au site.

Par arrêté préfectoral : loi du 1 - 1 - 1978, toutes constructions clôturées doivent faire l'objet d'un permis de construire.

CHUZELLES

P. O. S.

COMMUNE



UA

UB

NA

NAA

NB

NC

ND

Réunions Du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 MARS 1978

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

Après avoir accepté le procès-verbal de la précédente réunion, le Conseil vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de 960 322 F. Le taux d'augmentation des Contributions Directes est de 20 %

Le Conseil accepte l'entretien de la moitié de la longueur d'un chemin mitoyen avec la Commune de SERPAIZE qui aura la charge de l'autre moitié.

Il est ensuite procédé à la révision des tarifs des concessions au cimetière. A dater du 1er avril 1978, les concessions perpétuelles ne seront plus accordées. Les concessions trentenaires sont fixées à 150 F le m² et les concessions cinquantenaires à 400 F le m². Ces deux formules sont renouvelables.

Lors d'une précédente réunion, le Conseil avait étudié différentes solutions pour éviter la chaleur au bâtiment préfabriqué de la classe enfantine. Il est décidé la pose de stores extérieurs. La dépense sera de 3 528 F.

Le Conseil étudie l'installation d'un W.C

à l'intérieur de ce bâtiment . La dépense étant de 5 827 F à laquelle s'ajoute la somme de 4 000 F pour un branchement d'eau, il est demandé d'envisager d'autres possibilités.

Il a été proposé d'indiquer plus visiblement sur la route l'approche de l'école et de prévoir l'insonorisation de la salle de la Cantine . Ces aménagements feront l'objet d'une étude ainsi que la fermeture de la cour de la cantine dont le Conseil avait déjà adopté la réalisation.

Une plaque de verre sera posée sur le bureau de la classe de Mme Roux.

En vue de l'implantation du bâtiment " Mille Clubs ", le Conseil charge MM. BLAIN, FARAUULT, FAURE, GONIN, RIGOLLIER et ROYET de se rendre sur le terrain pour étudier les diverses possibilités de construction de cette salle.

Le Conseil accepte de solliciter un emprunt de 35 000 F à la Caisse Agricole pour couvrir la part communale du renforcement du réseau électrique , hameaux de Pauphile et du Rival.

Il est accepté le principe d'un emprunt de 50 000 F pour travaux de voirie.

La pose des lampes d'éclairage public étant demandée ou déjà effectuée dans différents hameaux le Conseil charge M. le Maire de contracter un em-

prunt de 50 000 F pour régler cette dépense.

Une subvention de 150 F est votée à l'Association de parents d'élèves de CHUZELLES.

A la demande du Conseil des Prud'hommes le Conseil désigne ses représentants qui sont:

- M. Jacques ABEL-COINDOZ Employeur
- Melle Jocelyne LEYSIN Employée
- M. Antoine ROYET Ouvrier

SEANCE DU 28 AVRIL 1978

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

M. le Maire fait part au Conseil du devis des travaux de voirie pour 1978: deux élargissements de virages dangereux sont envisagés, le premier sur le chemin communal N° 4 face à la maison BARDIN, et le second sur la voie N° 3 à la Devillière. Un revêtement d'entretien sera effectué sur une partie des chemins de la Combe, en direction du hameau des Pins, à Thiers et à la Combe Bleue. Le coût total de ces travaux est d'environ 87 000 F.

Le Conseil accepte la construction de 5 maisons individuelles, dans la zone NAA, à Montferrat et Recour, sous réserves qu'il n'y ait que deux accès sur la voirie communale, que toute la viabilité soit à la charge des constructeurs. Le Conseil autorise l'assainissement par

champs d'épandage individuels, jusqu'à la pose des canalisations communales auxquelles ils devront se raccorder.

Le Conseil accepte l'aide administrative technique et financière du Ministère de l'Agriculture (D.D.A.) pour réaliser l'assainissement de la Commune et désigne cette même administration comme conducteur d'opérations.

Il est voté une subvention de 100 F au Comité Français contre la faim.

A l'occasion du départ à la retraite de Melle VALLIER, directrice de l'école, le Conseil organisera une cérémonie en son honneur et un cadeau lui sera remis. Le Conseil charge Mme RIGAUDIN d'organiser cette petite fête.

Le Conseil n'autorise plus le prêt des bancs de la Commune, ceux-ci étant strictement réservés aux sociétés locales.

Sur proposition de la directrice de l'école, le Conseil décide l'achat d'un W . C chimique pour le bâtiment de la classe enfantine

SEANCE DU 26 MAI 1978

=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=o=

Plusieurs personnes ayant demandé l'installation d'un appareil téléphonique sur la place publique, le Conseil accepte la demande et

charge son Maire de réaliser cet équipement .

Le Conseil de Prud'hommes de Vienne sollicitant l'extension de sa compétence à l'ensemble de l'arrondissement, à l'exception des communes qui sont du ressort du canton de ROUS-SILLON, le Conseil municipal émet un avis favorable et M. le Maire rappelle que pour CHUZELLES la charge de fonctionnement est de 710,90 F.

Un devis d'insonorisation de la salle de la Cantine , qui se monte à 12 500 F, est laissé en attente, cette dépense n'ayant pas été prévue au Budget 1978.

M. le Maire expose au Conseil :

1°/ le devis du sous-sol à construire pour supporter le "Mille Clubs".

2°/ les modifications apportées à l'implantation du bâtiment.

Cette construction ne comportant qu'un accès, le Conseil décide de prévoir une réunion avec l'architecte , auteur du projet, avant de prendre une décision.

Suite au tapage fait à des heures tardives à la salle communale, le Conseil s'étonne que cette salle soit occupée par certaines personnes sans l'autorisation de la Mairie. Dorénavant , toute réception , ou fête familiale , qui n'aura

pas fait l'objet d'une demande en Mairie sera rigoureusement interdite . Cette salle est en principe réservée au Club des Jeunes et aux activités des Sociétés locales.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

SECRETARIAT DE MAIRIE

=====

Heures d'ouverture :

LUNDI de 17 h 30 à 19 h 30

JEUDI de 9 h à 12 h

VENDREDI de 17 h 30 à 19 h 30

-o-o-o-o-o-o-o-o-

PISCINE INTERCOMMUNALE

=====

DE VILLETTE DE VIENNE

=====

Heures d'ouverture à compter du 1/07/1978

LE DIMANCHE DE 10 h à 19 h

LES AUTRES JOURS de 10 h à 20 h.

VACANCES à L'ETRANGER

abréviations : C : carte nationale d'identité
 P : passeport
 v : visa

AFGHANISTAN	P + v	EGYPTE	P + v
AFRIQUE DU SUD	P	EQUATEUR	P
ALBANIE	P + v	ESPAGNE	C
ALGERIE	P	ETATS UNIS	P + v
ALLEMAGNE R.F.A.	C	ETHIOPIE	P + v
ALLEMAGNE DE L'EST	P + v		
ANDORRE	C	FINLANDE	C
ARABIE SAOUDITE	P + v		
ARGENTINE	P	GABON	C ou P
AUSTRALIE	P	GAMBIE	P + v
AUTRICHE	C	GHANA	P + v
		GRANDE BRETAGNE	C
BAHAMAS	P + v	GRECE	C
BELGIQUE	C	GUATEMALA	P
BIRMANIE	P + v	GUINEE	P + v
BOLIVIE	P	GUYANA Rép.	P
BRESIL	P	GUYANE	C
BULGARIE	P + v		
		HAITI	P
CAMBODGE	P + v	HAUTE VOLTA	C ou P
CAMEROUN	P + v	HONDURAS	P
CANADA	P	HONGRIE	P + v
CENTRE AFRICAINE Rép.	C ou P		
CEYLAN	P	INDE	P + v
CHILI	P	INDONESIE	P + v
CHINE	P	IRAK	P + v
CHYPRE	P	IRAN	P
COLOMBIE	P	IRLANDE	P
CONGO-BRAZZA	P	ISRAEL	P
COSTA-RICA	P	ITALIE	C
COTE D'IVOIRE	P		
CUBA	P	JAMAIQUE	P
		JAPON	P
DAHOMEY	C ou P	JORDANIE	P
DANEMARK	C		
DOMINICAINE Rép.	P	KENYA	P + v
		KOWEIT	P + v

LAOS	P + v	RHODESIE	P
LIBAN	P + v	ROUMANIE	P + v
LIBERIA	P	RWANDA-URUNDI	P + v
LIBYE (photo noire)	P + v		
LIECHTENSTEIN	C	ST MARIN	C
LUXEMBOURG	C	SAN SALVADOR	P
		SENEGAL	P
MADAGASCAR	P	SIERRA LEONE	P + v
MALAISIE	P	SINGAPOUR	P
MALI	C ou P	SOMALIE	P + v
MALTE	C	SOUDAN	P
MAROC	P	SUEDE	C
MAURICE (Ile)	P	SUISSE	C
MAURITANIE	C	SYRIE	P + v
MEXIQUE	P		
MONACO	C	TANGANYKA (Tanzanie)	P + v
MONGOLIE	P + v	TCHAD	C ou P
		TCHECOSLOVAQUIE	P + v
NEPAL	P + v	THAILANDE	P + v
NICARAGUA	P + v	TOGO	C ou P
NIGER	C ou P	TRINITE & TOBAGO	P
NIGERIA	P	TUNISIE	C
NORVEGE	C	TURQUIE	C
NOUVELLE ZELANDE	P		
		UNION NORDIQUE	C
OUGANDA	P + v	U.R.S.S.	P + v
		URUGUAY	P
PAKISTAN	P + v		
PANAMA	P + v	VENEZUELA	P + v
PARAGUAY	P	VIETNAM	P + v
PAYS-BAS (Hollande)	C		
PEROU	P	YEMEN	P + v
PHILIPPINES	P	YOUgosLAVIE	C
POLOGNE	P + v		
PORTUGAL	C	ZAIRE	P + v
		ZAMBIE	P + v

Chronique Locale

Nous avons eu la joie d'apprendre la naissance de :

BERNAUD	Cédric	le 13.02.1978	à Vienne
BONO	Ludovic	le 03.03.1978	à Ste-Colomb
BRUNET	Séverine	le 06.05.1978	à Ste-Colomb
TODARO	Cédric	le 18.05.1978	à Vienne
DI GREGORIO	Cédric	le 01.06.1978	à Vienne
NAVARRO	Sylvain	le 10.06.1978	à Vénissieux

Félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux de bonne santé aux bébés.

Ont été unis par les liens du mariage :

GARCIA Jean-Louis	& COMBEMOREL Christiane	le 21.01.1978
BERGERON Jean-Paul	& COCHE Eliane	le 04.02.1978
VIALON Marcel	& DAMIAN Annie	le 01.03.1978
AURIC Patrick	& ABEL-COINDOZ Edith	le 27.05.1978
BOURGUIGNON Jean-Yves	& FLEURY Catherine	le 03.06.1978
PONCET Joël	& FANTONI Laura	le 10.06.1978

Meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.

Nous avons eu le regret de perdre :

MARTINETTO Flavien	le 21.01.1978	à Chuzelles
COLLION Bertin	le 04.02.1978	à Chuzelles
BONNEVAY Denis	le 02.02.1978	à Vienne
FANJAT Marie	LE 13.02.1978	à Saint-Sym-
Vve PEILLET		phorien d'Ozon
DUONSEILLE René	le 19.02.1978	à Lyon 4°
PETRUCCI Benoit	le 07.03.1978	à Lyon 3°

Aux familles touchées par ces deuils, nous présentons nos condoléances attristées.

Bulletin tiré à 400 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

Dépôt légal, juillet 1978